SECTION de la DSFiPE
(Direction spéciale des Finances Publiques pour l'Étranger)

N° 02 de 2022

Le journal irrégulomadaire

RÉUNION "SICARDI" : UN PROFILAGE DES AGENTS

Une réunion technique s'est tenue en juillet dont l'objectif était la présentation de l'outil SICARDI, *"Système d'Information pour les Compétences des Agents et la Reconnaissance des Carrières Individuelles"*. Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion Ministérielles, le plan d'action SIRH précisait que l'administration devait mieux maîtriser l'adéquation compétence détenue/compétence requise.

Dans ce contexte, le SRH a engagé des travaux pour mettre en place un système d'information de gestion des compétences, en lien avec les principales directions du ministère.

Sur la philosophie générale, ***FO* Finances** ne peut se satisfaire d'un tel projet dans la droite ligne des lignes directrices de gestion, que nous avons combattu.

***FO* Finances a rappelé son opposition à une Fonction Publique d'emplois avec une multiplication des postes à profil, au détriment d'une Fonction Publique de carrière.**

Périmètre

***FO* Finances** a tout d'abord souhaité connaître le périmètre des agents concernés, des recruteurs et des administrateurs en précisant que cet outil ne pouvait s'entendre que sur la base du volontariat : il lu a été répondu que cette application serait ouverte à tous les agents de catégorie A de l'Administration Centrale, de la DGDDI, de la DGFIP et de la DGCCRF, soit environ 41 000 agents !! ! Puis toutes les catégories pourraient être concernées à terme.

En revanche, seuls les agents volontaires serviront le système, sans obligation d'utilisation. Mais cela n'empêchera pas l'agent de postuler sur d'autres fiches de poste par ailleurs.

Concernant les administrateurs, il y en aura un au niveau ministériel et un dans chaque direction : en complément le CISIRH sera l'administrateur pour les évolutions de l'application.

***FO* Finances** est également intervenu sur le risque d'intrusion par les recruteurs dans la vie de l'agent si les données étaient accessibles à tous les chefs de service «recruteurs». ***FO* Finances** a demandé que seuls les RH puissent avoir accès aux données de l'agent et sur un temps défini. Le président s'est engagé à revoir et à définir ce périmètre de « recruteurs », qui est bien trop flou pour l'instant.

Objectifs

Pour les agents, cet outil permettrait de :

1. Valoriser leurs compétences en déclarant les métiers exercés au cours de sa carrière ;
2. Auto évaluer leurs compétences ;
3. Disposer d'un CV actualisé et adapté à leurs recherches de postes ;
4. Obtenir des propositions de postes en fonction de leurs compétences (à partir de 2023);
5. Identifier les métiers proches de leurs compétences ;
6. Obtenir des suggestions de formations afin d'améliorer leurs compétences (à partir de 2023).

Pour l'administration, il permettrait de :

1. Visualiser les compétences issues de référentiels métiers (RMFP ou directionnels) dans le profil des agents ;
2. Identifier des profils d'agents qui correspondent à un métier ou un poste souhaité.

Outre son poste actuel, l'agent aura la possibilité de rajouter des expériences passées professionnelles ou privées et de s'autoévaluer en identifiant si les compétences, remplies par défaut en fonction des référentiels métiers, sont acquises ou pas. Le référentiel utilisé dans un premier temps est celui de la DGAFP mais chaque direction doit avoir le sien : celui de la DGFIP est en cours d'actualisation.

Sur les «suggestions de formations» proposées par SICARDI sur un hypothétique futur emploi, ***FO* Finances** reste perplexe, sachant que les agents ont déjà du mal à se former sur leur propre métier et que la mobilisation du compte personnel de formation est refusée si la formation n'est pas en lien avec le poste actuel.

Calendrier

Un site pilote sera mis en service à partir de début novembre 2022 avec un retour d'expérience prévu pour fin janvier 2023, avant le déploiement de la version définitive dont la date n'est pas fixée.

***FO* Finances restera vigilant sur la mise en service de cette application. Un agent ne doit en aucun cas être contraint d'utiliser SICARDI et ne doit pas non plus se sentir obligé de répondre favorablement à une proposition de poste par l'administration s'il ne le souhaite pas.**

Compte tenu du périmètre très large concerné par cet outil inter directionnel, *FO* Finances a les plus grandes craintes sur les objectifs de l'administration, qui pourrait, à terme, chercher à transformer tous les postes de A en poste à profil et à ouvrir ce système à l'interministérialité.

Rédaction :**Delphine LAOT-PAUL -** Notre site : http://www.fo-dgfip-sd.fr/930
FO DGFiP DSFiPE : 30 rue de Malville 44040 NANTES Cedex 1 02-40-16-12-30